e f-

1-

1-IS S it

é

7

e

S

à

ıt

S

à

0 1-

ir

i-

r-

e

e-

s-

x

25

12

le

1.

té

٤, es

JOURNAL GÉNÉRAL ANC E

Du Samedi 2 Juin 1792.

MELANGES

OMME nous ne savons point consacrer une partie de notre journal à des nouvelles qui ne présentent aucun dégré d'intérêt, et que nous ne voulons point faire un long récit du grand combat qui a eu lieu près de Condé, où les Autrichiens sont venus insulter jusques dans le cimetière de cette ville, nos troupes qui les ont poursuivis lorsqu'ils s'étoient déjà retirés d'eux-mêmes après avoir eu trois hommes tués par le canon de la place, nous allons révenir sur-quelques objets des séances précédentes, que nous n'avons pu traiter avec assez d'étendue, vu l'extrême abondance de matières que fournissoit l'assemblée nationale.

Il étoit une heure après minuit quand l'assemblée porta le décret qui licencie la garde du roi; mais ce premier coup ne suffisoit pas. Tandis que les esprits étoient agités, que toutes les passions étoient en mouvement, M. Merlin demande qu'on pronouce sur le champ sur le sort de M. Brissac. Les tribunes applaudissent avec fureur, et semblent demander par leurs cris qu'on leur immole cette nouvelle victime. Exédé de fatigue, M. Tardiveau se retire. M. Condorcet s'empare alors du fauteuil et la discussion s'ouvre. - M. Becquey, qui est du parti de l'opposition, demande que l'assemblée se respecte assez pour conserver du moins les apparences de la justice, et qu'elle ne décrète pas d'accusation M. de Brissac, «uniquement parce qu'il est chef d'une garde à qui l'on reproche des délits. » Quoi! dit M. Chabot, M. Becquey prétend qu'il n'y a spas de preuves contre M. Brissac, ou, pour parler constitutionnellement, contre le Sr Cossé, dit Brissac! qu'il écoute ce trait. - Le Sr Brissac disoit aux gardes

du roi, à l'occasion de la poignée du sabre où il y a une tête de coq couronnée; « savezvous ce que signifie cet emblème? Il signifie ce qu'étoient nos pères les Gaulois, adorateurs de leurs rois : il signifie que vous devez aider le vôtre à reconquérir ses états.» Je vous le demande actuellement, Mrs, s'écrie sérieusement M. Chabot, est-il un esprit plus contre-révolutionnaire, plus adroit et plus perfide à reprocher à aucun de ceux que vous avez envoyés à Orléans? L'opinant a ensuite présenté d'autres pièces, mais qui

n'étoient pas signées.

- Il n'y a que de la canaille qui peut dénoncer sans signer la dénonciation, dit une voix. - A l'ordre, le membre qui a parlé. - C'est moi, s'écrie M. Calvet: oui, M. le président, je soutiens que celui qui accuse un homme d'un crime, et qui cache son nom, est un lache et un gredin. - A l'abbaye, à l'abbaye, crient plusieurs mem-bres du côté droit. M. Lacroix demande mal-adroitement qu'on fasse réparation au peuple, pour le mot canaille. — Que veut dire M. Lacroix, reprend M. Calvet? J'insulte le peuple! le peuple, c'est moi, j'en suis partie intégrante : je ne connois que deux états, les honnêtes gens et les coquins. Je dis que les délateurs sont des scélérats; je dis qu'ils n'ont existé que dans les temps des Tibere, des Séjan, dans ces temps que vous me rappelez souvent.... Excusez ma franchise.... M. Guadet ne se contient plus: il éclate avec violence. Ses augustes collègues répondent à ses cris. M. Calvet est envoyé à l'abbaye, et bientôt après M. de Brissac est décrété d'accusation.

Dans cette même séance, M. Chabot avoit menacé M. Jaucourt, qui lui disputoit la parole à la tribune, de le dénoncer au comité de surveillance. M. Jaucourt se con-

tenta de dire quelques mots à l'oreille à M. Chabot. - Messieurs, s'écrie aussitôt l'honorable membre, je me plains de M. Jaucourt, qui me menace de cent coups de canne.

J'ai honte, répond avec esprit M. Jaucourt, de parler devant l'assemblée d'une conversation que je viens d'avoir confidentiellement avec M. Chabot : ce n'est pas comme à un représentant de la nation que je lui ai tenu le propos trop ridicule qu'il vient de vous rapporter. J'ai dit à M. Chabot que je ne croyois pas qu'il y eût un mot à dire sur mon compté au comité de surveillance; il m'a répondu que je pourrois bien me tromper; c'est à cette occasion que j'ai promis de lui donner..... Vous savez le reste, messieurs.

Quelques voix crient qu'il faut envoyer M. de Jaucourt à l'Abbaye ; mais soit que la majorité ait jugé que M. Chabot mériteroit en effet ce que M. Jaucourt promettoit de lui donner, soit tout autre motif, on est passé à l'ordre du jour — Je n'aurois pas cru, a repris M. Chabot, qui s'est efforcé de couvrir par la plaisanterie le dépit et la honte qu'il éprouvoit, je n'aurois pas cru que l'assemblée out souffert qu'un militaire menaçat de coups de canne un pauvre capucin sans défense. — Depuis ce jour, M. Chabot,, non seulement n'a pas dénoncé M. Jaucourt, mais même il évite sa présence, sur-tout quand ce dernier a une canne dans les mains.

Nous avons lu quelque part, qu'il y a des hommes qui n'ont que le talent de la dénonciation et le courage du crime ; des hommes qui proportionnent l'injure au dégré de résistance qu'ils doivent éprouver, et qui sont d'autant plus insolens qu'ils comptent davantage sur la foiblesse de ceux qu'ils outragent.

Bien éloignés de vouloir faire, sous aucun rapport, l'application de cette réflexion. voyons comment M. Chabot, ce dénonciateur terrible qui fait trembler les honnêtes gens, et que M. de Jaucourt a dompté avec trois mots, voyons comment il parle au roi, qui, vraisemblablement, ne l'a jamais menacé de coups de canne. La pièce suivante prouvera que l'audace vraiement étonnante de ce capucin ne peut être comparée, dans un genre contraire, qu'à l'excessive bonté du roi.

Plainte adressée au roi, par F. Chabot.

(614) la nation, observe au roi des Français, que tous les citoyens ayant le droit d'être armés pour la défense de la patrie, et pour leur propre sureté, l'exposant a toujours porté une canne à sabre depuis les derniers mois de 1789. Cette canne lui est devenue plus nécessaire, depuis que les travaux du comité de surveillance le forcent de rentrer chez lui après une heure de la nuit.... Comme il sortoit hier de l'assemblée, à 4 heures après midi, il a été arbitrairement désarmé par un suisse, en faction sur la terrasse des feuillans, tandis que les gardes du roi et d'autres citoyens se promenoient paisiblement dans le jardin, avec des sabres et des épées. Que le roi des Français interdise l'entrée de son château à tout porteur d'armes, l'exposant n'y verra qu'une précaution justifiée pent-être par les méfiances que la cour a inspirées. Mais faire désarmer à l'entrée d'un jardin public par sa nature, ou par la condescendance des usufruitiers; faire désarmer un représentant du souverain, seul propriétaire de ce jardin, et un représentant qui exhibe son titre garant de sa loyauté, c'est une insulte faite à la nation elle-même, et une suite de ce système autrichien, qui tend à avilir l'assemblée nationale; l'exposant espère que le roi des Français lui fera rendre sa canne, et qu'il fera lever une consigne injurieuse au peuple que nous représentons. Signé, F. Chabor, député. »

JACOBINS.

Messieurs, dit un membre, j'ai vu M. Rochambeau fils au secrétariat. Est-il vrai, lui ai-je dit, que vous ayez donné votre démission? Oui, m'a-t-il répondu. - Quels ont donc été vos motifs? - Je ne crois pas qu'un officier général puisse servir dans l'armée après avoir été fusillé par ses soldats. Au surplus je défendrai la patrie comme volontaire.

M. Hyon. Je ne crois pas que M. Rochambeau puisse servir comme volontaire, attendu qu'il ne pourroit qu'influer d'une manière nuisible sur les soldats, vous pouvez donc l'exclure de votre sein.

Plusieurs voix. Il vient ici faire le métier

d'espion.

M. Beaumier. Quels momens choisissent les généraux pour donner leur démission? celui où les hostilités sont commencées. Quels sont leurs desseins? ou de calomnier les soldats, ou de les conduire arbitraire-« F. Chabot, représentant temporaire de ment. Ils se plaignent de l'indiscipline; je

(615)

n'ai jamais vu d'hommes à talens s'en plaindre. Pourquoi? parce qu'ils savent inspirer la confiance. M. Lukner a fait de ses troupes ce qu'il a voulu; il a appellé les soldats des moutons, parce qu'il leur inspiroit une entière confiance. Comment se fait-il que Mrs Rochambeau et Nouilles se trouvent à Paris au moment d'une explosion? Je demande que tout officier; membre de cette société, qui quittera son poste, soit exclus de votre sein.

que

arour

urs

iers

nue

du

rer

me

res

me

des

et

ole-

des

en-

es,

us-

our rée la

dé-

eul

ant

ė,

ie,

qui

int

lre

ne

as.

M.

lé-

els

as

r-

S.

ne

n-

1-

a-

ez

it ?

S.

r

M. Doppet. Puisque Rochambeau a eu le temps d'aller au secrétariat démander une carte, il auroit bien eu celui de venir donner les raisons de sa démission. - M. Rochambeau a obtenu sa carte, tant mieux; nous aurons le plaisir de l'exclure. On craint qu'il ne fasse un mauvais usage de sa carte. Il faut prévenir tous les journalistes de la démarche de M. Rochambeau.

M. Si M. Rochambeau ne vient pas, au plus tard, se faire entendre demain.... (Tamulte.) La personne que vous voulez condamner, il est nécessaire que vous l'entendiez. (Oui, oui.) S'il ne vient pas donner ses raisons, vous écrirez à toutes les sociétés affiliées, qu'il vous a subtilisé une carte.

Une carte ne suffit pas pour s'introduire dans les sociétés affiliées, s'écrie le président. (Merlin.)

M. Hyon. J'ai rencontré aujourd'hui M. Menou. Je kni ai dit: par quel hasard vous trouvai-je ici? Mais, m'a-t-il répondu, je viens d'être fait maréchal-de-camp. Je lui ai demandé pourquoi les autres donnoient leur démission. - Oh! c'est qu'ils sont placés entre le canon et la potence. J'ai répliqué: que ne vont-ils en avant? - Ils font comme ils veulent. Il m'a paru que M. Menon n'est pas de la coalition. Quant à M. Rochambeau, je l'ai rencontré, il y a quelques jours , avec M. Baumier. Cet officier m'a si peu satisfait sur les questions que je lui ai faites, que j'appuye la demande faite de l'exclure sur-le-champ.

M. Legendre. Cette discussion a déjà duré trop long-temps. Il ne faut pas, messieurs, punir à demi les coupables. Il faut que M. Rochambeau reste confondu à votre tribune; il faut que vous voyiez sa figure; l'innocence ou le crime y seront peints, et vous le chasserez authentiquement, s'il ne vous

satisfait pas.

La société arrête que M. Rochambeau sera entendu demain, avant de rien prononcer sur lui. - Nous suivrons demain cette grande affaire.

Nos lettres de Londres, du 27 mai proclament la défaite des jacobins anglais (car où n'y a-t-il pas de mauvais sujets?) Les Fox, les Wyndhams et les Norths, abandonnent les avanturiers Sheridan , Courlemay , eto! Quel coup de foudre pour ces messieurs de Paris, qui ne croyant pas les Anglais assez heureux, ont voulu leur faire part de la félicité française! félicité sans

exemple!

Les communes d'Angleterre, enfin, ont voté une adresse au souverain pour le remercier d'avoir daigné leur communiquer ses craintes, relativement aux libellistes, sléaux de la société, que les perturbateurs de la tranquillité publique (dans un ci-devant royaume voisin) ont vomi de leur sein pour prêcher le désordre et tous les crimes avec promesses d'impunité. Les vrais Anont en horreur le système français, dont l'enfer paroit avoir ébauché les commencemens, mais que la providence réduira au néant.

A MM. LES RÉDACTEURS.

Paris, 1 juin 1792.

FIRE

M. de Condorcet, en annoncant dans son journal les nouvelles diplomatiques de Londres (journal qui ne survivra pas à la prochaine chûte des feuilles), a affecté de mettre en lettres italiques ces mots: Nos SUJETS, dans la réponse faite à sa majeté très-chrétienne par le roi de la Grande - Bretagne. - Si la sièvre patriotique ne tourmentoit pas cet ex-impartial marquis, sans doute il n'auroit pas en la folie de vouloir tourner en ridicule ce qu'un roi justement adoré a dit, sûr de l'affection de ceux qu'il gouverne. Le savant M. de Condorcet ignore donc qu'un Anglais se glorifie d'être sujet, et que le monarque lui rend justice en l'honorant de ce nom! Les Français modernes prétendent qu'ils ne sont pas sujets, parce qu'ils sont souverains! A-t-on jusqu'ici vu des souverains sans sujets? Il est cependant malheureusement trop vrai que les Français ne sont pas sujets ... — God save The King! AND SEND HIM VICTORIOUS !

Paris est assez tranquille, les Tuileries ont été ouvertes jeudi et vendredi. La grille qui est dans le milieu, et qui en défend l'entrée du côté du jardin , est restée fermée. Le monarque est obligé, pour sa propre sûreté , de rendre lui-même sa captivité plus

sensible et plus gênante.

Les motions règnent dans le jardin, comme à l'ordinaire. Elles ont toujours pour objet les complots de la cour. Les agitateurs du peuple crient qu'il faut que M. de Sombreuil, gouverneur des invalides, aille à Orléans. Peut-être la fête de Simoneau, qui sera célébrée dimanche, causera quelque diversion aux idées de conspiration et de complots dont le peuple aime à être épouvanté.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Jeudi soir, après avoir entendu quelques plaintes sur la facilité qu'avoient les émigrés d'obtenir des certificats de résidence, après avoir admis aux honneurs de la séance des invalides qui sont venus déposer qu'il y avoit plusieurs caisses d'armes dans l'hôtel qu'ils occupent, on a leyé la permanence de la séance.

On a cependant auparayant fait paroître des députés d'un département du Nord, qui demande qu'on leur fournisse des armes pour repousser les Autrichiens.

Séance du vendredi 1er juin.

L'adoption d'une nouvelle loi qui porte que dans les villes au-dessous de dix mille ames on nommera tous les deux ans un commissaire de police, a précédé une lonque discussion sur la réduction du traitement des ministres. Il a été décrété qu'il ne seroit que de 50 mille livres, à l'exception de celui des affaires étrangères, qui seroit de 75. M. Merlin a pris de là occasion de dire qu'il rappelleroit à l'assemblée qu'elle doit demander compte à M. Dumourier de l'emploi des 6 millions qui lui ont été accordés.

On a lu la lettre suivante de M. Pétion. « Les citoyens font eux-mêmes la police la plus exacte, et j'espère qu'une fausse sécurité ne ralentira pas ce zèle. Le peuple a conçu quelques alarmes sur la destination des armes déposées à l'hôtel des invalides; mais la lettre qu'a écrit à ce sujet le ministre de la guerre a rassuré les esprits, qui sont redevenus calmes. La nuit a été trèstranquille; il y a eu néanmoins un meutre.

et il s'est commis un vol dans l'église Saint-

Une députation de Bordeaux est venue faire à la barre un don patriotique, accompagné d'un long discours, où l'on a parlé « d'un grand complot dont le foyer n'est pas loin de nous. » On veut, a dit l'orateur, ressuciter la noblesse et établir deux chambres; mais jamais nous n'aurons ni nobles ni chambres. — Honneurs de la séance.

Le ministre des contributions publiques annonce que les assignats de 10 et 15 sous paroîtront dans ce moissei, et ceux de 25

dans le courant de l'autre mois.

DOURSE	uu	venui	eur 1"	ulli.
		A SELECTION OF THE PARTY OF THE		A TOP OF THE REAL PROPERTY.
ns des Indes	de 25	oo liv.	à	The second

Actions des Indes de 2500 liv. à 215
Idem. de 21, à
Idem. de 8, à
Idem. de 25°, à
Billets d'Emprunt, à
Emp. de Déc. 1782, de 100 mill $\frac{7}{8}$, 1, $1\frac{1}{2}$ perte
Emp, de Déc. 1784, de 125 mill. à $2\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{7}{8}, \frac{1}{4}$ ben.
Sortie
Emp. de 80 mill. avec bulletin
Idem. Quirtances sans bullet., à 1,1\frac{3}{4}bén.
Idem, en Quittances à sorties $4\frac{3}{4}\frac{7}{8}$ bén.
Bulletins dudit Emprunt, à
Idem sorti
Reconnoiss. de Bulletins, à
Idem sortie
Lots des hôpitaux

Act. nouv. des Ind. à 1125,22,25,30,31,32,33,34,35
Act. Caiss. d'Esc. à 3890,900,895,90,92
Demi.Act. de Caisse 1948,45,41,42,43,44
Eaux de Paris, à
Emp. de Nov. à 5 pour o, à
Emp. de Nov. 1787, de 120 mill. à 4 pour 9, à
Emp. de 80 mill. d'Août 1789 \(\frac{1}{2}\)\frac{3}{4}, 1, 1\(\frac{1}{4}\), 3\(\frac{1}{2}\) pert.
Assur. contre les incen 460,61,59,58,57,56,55
Assur. à vie, à 480,77,78,77
Actions des parcs d'Etretar
Caisse patriotique
Paiement des Rentes de l'Hôtel-de-ville, Toutes lett,
211101111111111111111111111111111111111

Changes étrangers, à 90 jours de date.

Amsterdam 31	Cadix , 261. 105.
Hambourg, 334	Gênes 168 Livourne 180
Londres, 17	Livourne 180
Madrid, 26 l. 10 s.	Lyon, paiem. pâq. x pair.

Pour 162 siv. en assignats on a 100 siv. en argent. Louis d'or, 16 siv. 10 sous.

L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.